



Calcul des indemnités chômage

Par **manouchka33**, le **16/06/2016** à **10:36**

Bonjour,actuellement je suis dans l attente de mon premier entretien pour une rupture conventionnelle,j aimerais que vous m éclairciez ,il me reste 30jours de congés payés,et ma prime va être à peu près de 1600e,dois je prendre mes congés ou me les faire payés,pour avoir le moins de carences possible pour mes indemnités?

Par **P.M.**, le **16/06/2016** à **12:42**

Bonjour,

Il me semble que vous preniez vos congés payés avec l'accord de l'employeur pendant les périodes de rétractation et d'homologation ou que vous vous les fassiez indemniser dans le solde de tout compte même si cela constituerait dans ce cas un différé d'indemnisation, financièrement cela reviendrait au même...